

Comparaison synthétique des modalités de transfert ou délégation de compétence dans le cadre de la GEMAPI

Si la délégation de compétences est possible vers des EPTB ou des EPAGE, le transfert de compétences reste l'axe principal de fonctionnement de l'intercommunalité.

	Transfert de compétence (L.5111-1 alinéa 1 du CGCT)	Délégation de compétence uniquement vers un EPAGE ou EPTB (L.1111-8 du CGCT et L.213-12 du code de l'environnement)
Objectifs	Confier l'exercice d'une compétence en s'appuyant sur l'expertise d'une structure dédiée, qui intervient sur un périmètre adapté aux problématiques rencontrées	
Initiative	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Futurs membres du syndicat mixte 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ EPCI-FP qui désire confier la compétence
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Adhésion de l'EPCI-FP à un syndicat mixte 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Conclusion d'une convention entre l'EPCI-FP et le syndicat mixte
Durée	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Sans durée déterminée ✗ Pérennité de l'action pour mener à bien un projet commun de long terme 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Avec une durée déterminée ✗ Réponse à des besoins ponctuels
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Contribution financière au syndicat mixte 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Paiement contractuel du service rendu
Conséquences pour l'EPCI-FP	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Dessaisissement de la compétence ✗ Intégration d'une autre structure et participation à sa gouvernance ✗ Solidarité avec les autres membres 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Conserve la compétence ✗ N'intègre pas une autre structure ✗ Ne participe pas à la gouvernance du syndicat mixte
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Délai d'adhésion ou de création à anticiper ✗ Les statuts prévoient les obligations mutuelles des membres ✗ Possibilités de quitter le groupement encadrées par la loi 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Obligations prévues de façon contractuelle ✗ Que l'EPCI-FP se désintéresse des compétences déléguées